

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MALANGE

Nombre de membres		
Afférents CM	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	11

SEANCE ORDINAIRE DU 07 avril 2026

L'an deux mil vingt six, le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur GUIBELIN Hervé, Maire.

Délibération – 015AR-2026 -

Date de convocation

31 mars 2026

Date de l'affichage

10 avril 2026

Présents : Hervé GUIBELIN, Elfi BARBARIN, Martine BARBIER, Stéphanie BLANCHON GRENOT, Ludovic BRASSEUR, David CHECHILLOT, Pascal COURDEROT, Vanessa COURDEROT, Emilie PARROT, Antoine PRIEUR-DREVON

Absents excusés : Mathias GIRARDIN (qui donne pouvoir à Antoine PRIEUR-DREVON)

Absent :

Secrétaire de séance : Stéphanie BLANCHON GRENOT

Vote du Budget 2026

Monsieur le Maire présente le budget communal par chapitre puis le détaille par article.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des sommes portées dans le budget communal vote par 11 voix pour et 1 abstention (Martine BARBIER) le budget qui peut se récapituler comme suit :

Section	Budget 2026	
	Sens	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	476 346.00 €	797 881.77 €
Investissement	299 088.26 €	299 088.26 €

Conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus

Le/La secrétaire,
Stéphanie BLANCHON GRENOT



Le Maire,
Hervé GUIBELIN



Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le 10/04/2026



ID : 039-213903081-20260407-2026_D015AR-DE

